

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 43432-FR  
Code du produit 43432/43408/43401  
Nom du produit Slide P. D. Q. Purging Compound

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Composé de purge Industrielle

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Slide Products Inc.  
430 S. Wheeling Road  
Wheeling, IL 60090 USA

#### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220  
Adresse électronique info@slideproducts.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

#### Classification selon la directive 67/548/CEE

Texte intégral des phrases R; voir la section 16

#### Symboles de danger

Xn - Nocif

#### Code(s) R

Xn;R22 - Xi;R36/38

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].

**Mot indicateur**

Danger

**Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

**Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux / du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

**2.3. Autres dangers****Dangers généraux**

Aucun connu

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS****3.2. Mélanges**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Water	Present	7732-18-5	66	Non déterminé	Non déterminé
Quartz	Present	14808-60-7	18-28	Non déterminé	Non déterminé
Oleic Acid	Present	112-80-1	5-10	Non déterminé	Non déterminé
Morpholine	Present	110-91-8	<5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	Non déterminé

**Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16****Renseignements supplémentaires**

Substances sans une classification sont inclus, parce qu'ils ont établi des limites d'exposition professionnelle Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq$  à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

**Section 4 : PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers recours****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent ou dans tous les cas de doute, consulter un médecin.

<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement des soins/conseils médicaux.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir une aide médicale si l'irritation se développe et persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Appelez un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Danger par aspiration: en cas d'ingestion peuvent entrer dans les poumons et causer des dommages. Une surexposition par inhalation peut causer CNS depression- somnolence, vertiges, confusion ou perte de coordination. Peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.
------------------	--

#### **4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

### **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Agents extincteurs appropriés**

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Eau pulvérisée (brouillard).

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun connu.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les produits de combustion peuvent être toxiques. Les contenants fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de la pression quand il est exposé à la chaleur extrême.

##### **Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les écoulements provenant des méthodes de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

### **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Précautions personnelles**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ventiler la zone touchée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les intervenants d'urgence**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser le matériel contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage**

Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

**Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver à fond après manutention. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables / résidus.

**Considérations générales sur l'hygiène**

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver à fond après manutention.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Inspecter périodiquement les récipients pour les défauts. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Craint le gel.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) particulière(s)**

Composé de purge Industrielle.

**Méthodes de gestion des risques (MGR)**

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Quartz 14808-60-7		STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Skin
Oleic Acid 112-80-1					Skin

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Morpholine 110-91-8	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 72 mg/m <sup>3</sup>
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Quartz 14808-60-7 ( 18-28 )		TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Morpholine 110-91-8 ( <5 )	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> Skin	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 36 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.9 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
Morpholine 110-91-8	Skin STEL 10 ppm STEL 36 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 10 ppm Ceiling 36 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 36 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> Skin STEL: 20 ppm STEL: 54 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m <sup>3</sup> Skin

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ingénierie

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. Si ceux-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Douches oculaires. Douches.

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire appropriée lorsque les limites d'exposition aux particules aéroportées sont dépassées.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide		
<b>Aspect</b>	Pale, émulsion crémeuse de couleur paille	<b>Odeur</b>	Légère
<b>Couleur</b>	paille pâle	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
<b>pH</b>	Aucune information disponible		
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	0 °C / 32 °F		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	100 °C / 212 °F		
<b>Point d'éclair</b>	Aucune information disponible		
<b>Taux d'évaporation</b>	1	(butyl acetate = 1)	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n / a-liquide		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Limites d'inflammabilité supérieure	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	17 mm Hg	@ 21 - C (70 - F)
Densité de vapeur	0.6	
Densité relative	1.13	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble	
Solubilité(s)	Non déterminé	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Pas un explosif	
Propriétés comburantes	Aucun connu	

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)                      Aucun renseignement disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Polymérisation dangereuse**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter tout contact avec la chaleur directe.

### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants. agents réducteurs. Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac.

## Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

#### Renseignements sur le produit

**Contact avec les yeux**                      Provoque des lésions oculaires graves.

**Contact avec la peau**                      Provoque une irritation cutanée.

**Inhalation**                                      Ne pas inhaler.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH**

DL50 par voie orale	1,996.00
Unités	mg/kg
DL50 par voie cutanée	27,500.00
Unités	mg/kg
Inhalation	
Brouillard	37.50
Unités	mg/l

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Quartz	= 500 mg/kg ( Rat )		
Oleic Acid	= 25 g/kg ( Rat )		
Morpholine	= 1050 mg/kg ( Rat )	310 - 810 mg/kg ( Rabbit )	= 8000 ppm ( Rat ) 8 h

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation** Non classé.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé.

**Cancérogénicité** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Toxicité pour la reproduction** Non classé.

**STOT - exposition unique** Non classé.

**STOT - exposition répétée** Non classé.

**Danger par aspiration** Non classé.

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'élimination.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Oleic Acid		205: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	
Morpholine	28: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static	350: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 375 - 460: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 1000: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static	100: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Morpholine	-2.55

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité**

Non déterminé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non déterminé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Non déterminé.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets des résidus / produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballages contaminés** Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG**

14.1 N°ID/ONU Not regulated

**RID**

14.1 N°ID/ONU Not regulated

**ADR**

14.1 N°ID/ONU Not regulated

**OACI (air)**

14.1 N°ID/ONU Not regulated

**IATA**

14.1 N°ID/ONU Not regulated

**Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
Quartz 14808-60-7	RG 25	

**Allemagne**

**Classe de danger pour l'eau (WGK)** Classe de danger pour l'eau = 1 (auto-classification)

**Union européenne**

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations ou restriction d'utilisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

**Inventaires internationaux**

Non déterminé.

<b>TSCA</b>	-
<b>EINECS/ELINCS</b>	-
<b>LIS/LES</b>	-
<b>PICCS</b>	-
<b>ENCS</b>	-
<b>IECSC</b>	-
<b>AICS</b>	-
<b>KECL</b>	-

**Légende**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H332 - Nocif par inhalation

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

**Procédure de classification**

Méthode de calcul

**Date d'émission :** 10-janv.-2012

**Date de révision :** 01-apr-2024

**Note de révision:** nouveau format.

**Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006**

---

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique